
TERMES DE REFERENCE

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Type de consultation	Etude de faisabilité
Cadre de financement	(SI AGER) Appel spécial BMZ : Nourriture sécurisée - Forte pour la vie. Initiative spéciale transformation des systèmes agricoles et alimentaires.
Nom du projet	Un Avenir Sans Faim - Sécurité alimentaire scolaire durable et amélioration de la santé maternelle et infantile à Camp-Perrin et Petit-Goâve, Haïti
Zones géographiques	Petit-Goâve (Département de l'Ouest) et Camp-Perrin (Département du Sud), Haïti
Organisation Mandataire	Arbeiter Samariter Bund e.V (ASB-Haiti)
Partenaires locaux	Unité Nord 3 (UN-3) Association des Paysans de Vallée (APV)
Durée	1er octobre 2026 - 31 mars 2030 (41 mois)
Projets antérieurs de référence	P5319 avec UN-3 sur la sécurité alimentaire, et P6287 avec APV sur l'agroécologie et gouvernance locale

Table des matières

Contexte et présentation du projet	3
Fiche synthétique de la Note Conceptuelle du projet	4
Objectif général de cette étude de faisabilité	6
Objectifs spécifiques	6
Portée de l'étude	7
Périmètre géographique	7
Périmètre thématique	8
Périmètre analytique	9
Analyse de la situation initiale et des problèmes aux niveaux macro, méso et micro	9
Évaluation des partenaires.....	9
Bénéficiaires et autres parties prenantes aux niveaux micro, méso et macro	10
Évaluation du projet selon les critères OCDE/CAD.....	10
Recommandations	11
Périmètre de collecte de données	12
Périmètre temporel.....	12
Ce qui est hors périmètre	12
Principes directeurs sur la méthodologie et approche	13
Les livrables	15
Conditions de paiement liées aux livrables	17
Profil du/de la consultant(e) et indépendance	17
Exigences d'indépendance.....	17
Profil du/de la consultant (e).....	17
Processus de candidature	20
Date limite et modalités de soumission.....	20
Composition du dossier de candidature	20
Processus d'évaluation et de sélection.....	22

Contexte et présentation du projet

Haïti fait face à l'une des crises de sécurité alimentaire les plus sévères de l'hémisphère occidental. Selon le Portail d'analyse IPC, 51 % de la population haïtienne est actuellement en situation d'insécurité alimentaire aiguë, avec 5,7 millions de personnes en situation d'urgence alimentaire (Phase IPC 4) ou de crise alimentaire (Phase IPC 3). Dans les zones rurales et péri-urbaines, les enfants souffrent de malnutrition aiguë et chronique à des niveaux critiques. La malnutrition maternelle, combinée à un accès limité à des soins prénataux et postnataux de qualité, compromet directement la survie et le développement de l'enfant.

L'alimentation scolaire et la sécurité nutritionnelle des mères et des enfants restent fortement dépendantes de l'aide humanitaire externe et sont faiblement institutionnalisées dans les politiques locales. Cela engendre une distribution inégale des services, un contrôle communautaire limité et une forte vulnérabilité aux ruptures, des conditions structurelles que ce projet vise à transformer durablement.

L'Arbeiter-Samariter-Bund e.V., à travers sa présence opérationnelle en Haïti et en partenariat avec deux organisations locales expérimentées, propose une intervention intégrée de 41 mois combinant la nutrition scolaire, la santé maternelle et infantile (approche des 1 000 premiers jours) et le renforcement de la gouvernance locale dans les départements de l'Ouest (Petit-Goâve) et du Sud (Camp-Perrin). Le projet a été sélectionné dans le cadre de l'appel spécial BMZ « Sichere Ernährung - stark fürs Leben », relevant de la Sonder Initiative Transformation der Agrar- und Ernährungssysteme (SI AGER).

Fiche synthétique de la Note Conceptuelle du projet

Objectif global	À l'issue du projet, l'état nutritionnel des enfants en âge scolaire ainsi que des mères et des enfants durant les 1 000 premiers jours de vie s'est durablement amélioré à Camp-Perrin et à Petit-Goâve, grâce à des systèmes d'alimentation scolaire et de santé maternelle et infantile fonctionnels, gérés de manière autonome par des acteurs communautaires organisés et coordonnés avec les autorités locales.
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none">1. À l'issue du projet, au moins 85 % des écoles primaires ciblées à Camp-Perrin et à Petit-Goâve assurent quotidiennement un repas nutritif et régulier à leurs élèves, dans le cadre de comités de nutrition scolaire communautaires fonctionnels, dont au moins 80 % s'approvisionnent à hauteur de 70 % auprès de producteurs et de coopératives agricoles locaux.2. À l'issue du projet, au moins 75 % des femmes enceintes et des mères d'enfants de moins de deux ans dans les zones cibles participent régulièrement aux services de santé prénataux et postnataux et appliquent des pratiques nutritionnelles adaptées aux 1 000 premiers jours de vie, grâce à l'appui de groupes de mères fonctionnels assurant le suivi individuel et la coordination avec les centres de santé locaux.3. À l'issue du projet, les comités de nutrition scolaire, les groupes de mères et les coopératives agricoles dans les deux communes exercent de manière autonome des fonctions de planification, de suivi et de coordination intersectorielle avec les autorités locales de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, sans dépendance à un appui externe continu.

<p>Groupes cibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 6 000 enfants issus d'environ 80 écoles primaires bénéficiant de repas scolaires nutritifs • 600 femmes recevant des conseils nutritionnels, des soins prénataux et un accompagnement à l'allaitement • 800 femmes avec nourrissons de moins de 6 mois recevant un appui nutritionnel et à l'allaitement • 1200 enfants de 0 à 23 mois bénéficiant de pratiques d'alimentation améliorées et d'interventions en micronutriments • 80 femmes exerçant des rôles de leadership au sein des groupes de mères • 60 membres responsables du suivi nutritionnel et de l'administration des cantines scolaires • 10 ONG locales et 12 coopératives (1 100 membres au total) renforçant la gouvernance locale et la création de valeur • 50 groupes représentant 1 125 membres appuyant les systèmes alimentaires locaux et la résilience économique • 50 agents participant à la coordination et aux mécanismes de référence • 6 représentants des directions de l'éducation et de la santé servant de points de contact institutionnels
<p>Impacts attendus du projet</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La prévalence de la malnutrition chronique (retard de croissance) chez les enfants de moins de cinq ans et la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les femmes enceintes diminuent de manière mesurable dans les communes de Camp-Perrin et de Petit-Goâve entre le début et la fin du projet. 2. Les systèmes d'alimentation scolaire dans les communes ciblées fonctionnent de manière continue et sont partiellement financés et approvisionnés localement, réduisant la

	<p>dépendance à l'aide alimentaire externe et renforçant les économies agricoles locales.</p> <p>3. L'accès et l'utilisation des services de santé prénataux et postnataux s'améliorent durablement dans les zones cibles, contribuant à la réduction de la mortalité maternelle et infantile et à l'amélioration du développement physique et cognitif des enfants durant leurs 1 000 premiers jours de vie.</p> <p>4. Les acteurs communautaires organisés exercent un rôle durable de plaidoyer et de redevabilité envers les autorités locales pour la fourniture de services nutritionnels et sanitaires, contribuant à l'institutionnalisation progressive de l'alimentation scolaire et de la santé maternelle et infantile dans les politiques locales.</p>
--	---

Objectif général de cette étude de faisabilité

L'étude a pour objectif général d'analyser la viabilité du projet, notamment les aspects techniques, financiers, opérationnels et environnementaux permettant de définir les objectifs et offrant une vision globale du projet pour valider sa viabilité. Elle doit fournir à ASB Haïti et à ses partenaires locaux (UN-3 et APV) une base analytique rigoureuse et actualisée pour finaliser la conception du projet, établir les valeurs de référence des indicateurs clés et formuler des recommandations concrètes à intégrer le document de proposition finale.

Objectifs spécifiques

1. Analyser la situation actuelle de la sécurité alimentaire, de la nutrition scolaire et de la santé maternelle et infantile à Camp-Perrin et à Petit-Goâve aux niveaux macro, méso et micro, et vérifier que le projet répond à des besoins prioritaires réels et non couverts par d'autres interventions.

2. Collecter les valeurs initiales des indicateurs d'impact et d'outcome du projet comme : prévalence de la malnutrition, taux de consultation prénatale, couverture de l'alimentation scolaire, niveau d'organisation communautaire, qui serviront de point de comparaison pour l'évaluation finale du projet en 2030.
3. Examiner la plausibilité des relations de cause à effet entre les activités, les résultats et les impacts attendus du projet, notamment le lien entre la gouvernance communautaire (SO3), l'alimentation scolaire (SO 1) et l'amélioration de la santé maternelle et infantile (SO 2), et identifier les hypothèses fragiles nécessitant un ajustement.
4. Évaluer la capacité institutionnelle, technique et financière d'UN-3 et d'APV à mettre en œuvre les activités prévues, gérer les ressources allouées et maintenir les résultats au-delà de la durée du projet, en capitalisant sur les acquis des projets P5319 et P6287.
5. Identifier et évaluer les risques spécifiques au contexte haïtien, sécuritaires, politiques, climatiques, fiduciaires et liés au principe Do No Harm, susceptibles d'affecter la mise en œuvre du projet dans les deux zones, et proposer des mesures d'atténuation réalistes et opérationnelles.
6. Se renseigner sur les problèmes identifiés en lien avec les objectifs formulés dans la note conceptionnelle pour pouvoir valider et/ou modifier selon les tendances actuelles des communautés cibles.
7. Formuler des recommandations concrètes, hiérarchisées et directement intégrables dans le document de proposition final du projet, portant sur la conception du projet, les indicateurs de suivi, le renforcement des partenaires et les ajustements nécessaires pour maximiser l'impact et la durabilité du projet dans le contexte haïtien.

Portée de l'étude

La portée de l'étude est d'évaluer la viabilité du projet en analysant les divers facteurs tels que les besoins réels des municipalités de Camp Perrin et Petit-Goâve, les ressources existantes dans les communes, et les contraintes potentielles. Finalement, elle doit déterminer si le projet est réalisable avant de procéder à sa mise en œuvre.

Périmètre géographique

L'étude couvre exclusivement les deux zones d'intervention du projet qui sont :

- 1) Petit-Goâve, Département de l'Ouest, mise en œuvre par Unité Nord 3 (UN-3). L'étude doit couvrir les communautés et les établissements scolaires ciblés dans cette commune, ainsi que les structures de santé, les coopératives agricoles et les autorités locales concernées.
- 2) Camp-Perrin, Département du Sud, mise en œuvre par l'Association des Paysans de Vallue (APV). L'étude doit couvrir les communautés et établissements scolaires ciblés dans cette commune, ainsi que les structures de santé, les coopératives et les autorités locales concernées

L'étude doit traiter les deux zones de manière distincte et comparative, en produisant des constats et des recommandations spécifiques à chaque zone, tout en identifiant les éléments transversaux applicables à l'ensemble du projet. Aucune extension géographique au-delà de ces deux zones n'est autorisée sans accord écrit préalable d'ASB Haïti.

Périmètre thématique

L'étude couvre les trois axes thématiques du projet, correspondant aux trois objectifs spécifiques de l'intervention :

Axe 1 : Alimentation scolaire et chaînes de valeur locales. Le consultant analyse la situation actuelle des programmes d'alimentation scolaire dans les deux zones, évalue les systèmes d'approvisionnement existants et leur potentiel de localisation, et examine la capacité des coopératives agricoles et des groupes d'épargne féminins à fournir des denrées aux cantines scolaires. Il valide la faisabilité de l'approche des comités de nutrition scolaire telle que décrite dans la Note conceptuelle.

Axe 2 : Santé maternelle et infantile et approche des 1 000 premiers jours. Le consultant documente la situation nutritionnelle et sanitaire actuelle des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants de 0 à 23 mois dans les deux zones, évalue la disponibilité et la qualité des services de santé existants, et analyse la faisabilité du modèle de groupes de mères comme mécanisme d'appui communautaire.

Axe 3 : Gouvernance locale et résilience des systèmes alimentaires. Le consultant examine les structures communautaires existantes, comités, coopératives, groupes de femmes, leur niveau d'organisation, leurs capacités de leadership et leur relation avec les autorités locales de

l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Il évalue la faisabilité des mécanismes de dialogue structuré prévus dans SO 3.

L'étude ne couvre pas la sécurité alimentaire générale des ménages non ciblés par le projet, ni l'évaluation des politiques nationales haïtiennes de nutrition au-delà de ce qui est nécessaire pour comprendre le contexte du projet.

Périmètre analytique

Analyse de la situation initiale et des problèmes aux niveaux macro, méso et micro

Le consultant présente le contexte du projet aux trois niveaux requis et intègre les données essentielles relatives à la situation initiale dans les deux zones. Cette analyse répond aux questions suivantes, telles que définies par le guide bengo :

- 1) Quels problèmes actuels des bénéficiaires ont été identifiés et sont pertinents pour ce projet ? Quelles causes seront prioritairement adressées par le projet ?
- 2) Sur quels potentiels locaux, structures existantes (institutions, réseaux, organisations faitières) et mécanismes sociaux peut-on s'appuyer ? Quelles lacunes du système ont été identifiées ?
- 3) Existe-t-il des approches ou des résultats issus de mesures de développement antérieures, notamment les projets P5319 (UN-3) et P6287 (APV), sur lesquels le projet peut capitaliser ?
- 4) Quelles autres conditions cadres, notamment les dynamiques de conflit et de fragilité propres au contexte haïtien, doivent être prises en compte dans la conception du projet ?
- 5) Quelles sont les contraintes potentielles auxquelles les partenaires de mise en œuvre auront à faire face au cours de la mise en œuvre et comment pourraient-ils les contenir.

Évaluation des partenaires

Le consultant évalue les deux organisations partenaires locales UN-3 et APV de manière distincte. Cette évaluation répond aux questions suivantes :

- 1) Pourquoi ces organisations ont-elles été sélectionnées ? Comment leur appropriation du projet sera-t-elle renforcée ?
- 2) Dans quelle mesure les accords existants entre les parties prenantes sont-ils formalisés ?

- 3) Les ressources et les forces des partenaires sont-elles bien comprises aux niveaux individuel et organisationnel ?
- 4) Quelles compétences professionnelles, méthodologiques et politiques doivent être développées ?

Bénéficiaires et autres parties prenantes aux niveaux micro, méso et macro

Le consultant analyse l'ensemble des parties prenantes du projet. Cette analyse répond aux questions suivantes :

- 1) Comment et par qui selon les analyses précédentes les bénéficiaires directs devraient-ils être sélectionnés ? Quels critères de sélection sont applicables ?
- 2) Quelle est la composition des groupes cibles ? Dans quelle mesure sont-ils homogènes ou hétérogènes au regard du genre, de l'origine ethnique, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de la langue et des capacités, et dans quelle mesure le projet doit-il en tenir compte ?
- 3) Quel est le potentiel d'auto-assistance des bénéficiaires ? Comment les capacités locales de résolution de problèmes peuvent-elles être renforcées ?
- 4) Les bénéficiaires et les autres parties prenantes partagent-ils une compréhension commune des problèmes et des objectifs ? Des conflits d'intérêts existent-ils ?
- 5) De quelle manière les différentes parties prenantes peuvent-elles influencer positivement ou négativement la mise en œuvre du projet ??

Évaluation du projet selon les critères OCDE/CAD

Le consultant évalue le concept de projet au regard des six critères OCDE/CAD : Pertinence, Cohérence, Efficacité, Efficience, Impact et Durabilité.

- 1) Pertinence : Dans quelle mesure le projet fait-il la bonne chose ? L'approche s'attaque-t-elle à un problème de développement clé ? Les objectifs sont-ils alignés avec les bénéficiaires ? Le projet est-il conçu de manière sensible aux conflits (principe Do No Harm) ?
- 2) Cohérence : Dans quelle mesure l'intervention est-elle adaptée ? Les activités sont-elles cohérentes avec les principes des droits humains ? Des synergies existent-elles avec d'autres interventions ? La valeur ajoutée du projet est-elle démontrée et les doublons évités ?

- 3) Efficacité : Quelle approche permet le mieux d'atteindre les objectifs ? Les relations de cause à effet (y compris les hypothèses) sont-elles plausibles ? Des effets négatifs peuvent-ils survenir ? L'approche méthodologique est-elle suffisante ?
- 4) Efficience : L'utilisation prévue des fonds est-elle économiquement rationnelle ? Les mesures prévues peuvent-elles être mises en œuvre avec les moyens et le personnel envisagés dans le délai imparti ? Les investissements, les charges d'exploitation et le personnel sont-ils proportionnés aux objectifs ?
- 5) Impact : Quelle contribution particulière l'objectif du projet (outcome) apporte-t-il à l'objectif global (impact) ? Dans quelle mesure le projet est-il structurant, exemplaire et à large portée ?
- 6) Durabilité : Dans quelle mesure les effets positifs perdureront-ils une fois le projet terminé, sans financement externe supplémentaire ? Quelles capacités à long terme seront établies ? Quels risques, personnels, institutionnels ou contextuels, influencent la durabilité et comment peuvent-ils être minimisés ?

Recommandations

Sur la base des constats des quatre dimensions précédentes, le consultant formule des recommandations concrètes, hiérarchisées et directement intégrables dans le document de proposition finale du projet. Ces recommandations répondent notamment aux questions suivantes, telles que définies par le guide bengo :

- 1) Quels composants manquent éventuellement dans le concept de projet pour rendre les relations de causalité plus cohérentes et atteindre durablement les objectifs prévus ? Quels composants planifiés sont peu adaptés ou risquent d'avoir des effets négatifs, et pour quelles raisons ?
- 2) Les hypothèses des relations de causalité sont-elles étayées par les données de terrain ?
- 3) Quelles données et indicateurs collectés dans le cadre de l'étude sont intégrables dans la logique du projet, notamment dans la matrice d'impact du document de proposition finale du projet ?
- 4) Quelles recommandations peut-on formuler concernant les indicateurs de suivi des résultats et la collecte de données ?

Périmètre de collecte de données

Le consultant est responsable de la collecte des données nécessaires à l'alimentation des cinq dimensions analytiques décrites à la section 3.3. Ces données comprennent notamment :

- 1) Données quantitatives incluant : prévalence de la malnutrition aiguë et chronique, taux de consultation prénatale, proportion d'écoles disposant d'un programme de repas scolaires actif, score de consommation alimentaire des ménages, capacité de production des coopératives agricoles locales.
- 2) Données qualitatives, incluant : perceptions et priorités des bénéficiaires, dynamiques de gouvernance locale, analyse des facteurs de succès et d'échec, cartographie des acteurs présents dans les deux zones.
- 3) Données organisationnelles concernant UN-3 et APV : documents financiers des trois derniers exercices, rapports d'activités et d'audit, organigrammes et effectifs, accords existants avec les autorités et les communautés.

Périmètre temporel

L'étude porte sur la situation actuelle dans les deux zones au premier semestre 2026. La durée totale de la mission, de la signature du contrat à la remise du rapport final, ne doit pas excéder six (6) semaines.

Ce qui est hors périmètre

Afin d'éviter toute ambiguïté, les éléments suivants sont explicitement exclus du périmètre de la présente étude :

- 1) La rédaction de tout ou partie du document finale de proposition de projet
- 2) L'évaluation rétrospective formelle des projets P5319 et P6287, seule leur capitalisation dans le cadre de la préparation du nouveau projet est attendue
- 3) Toute activité de sensibilisation ou de mobilisation communautaire conduite dans le cadre de l'étude
- 4) Tout engagement pris au nom d'ASB Haïti, d'UN-3 ou d'APV vis-à-vis des communautés ou des autorités locales
- 5) L'extension géographique au-delà des deux zones définies

Principes directeurs sur la méthodologie et approche

La méthodologie de l'étude doit reposer sur quatre principes non négociables, conformément au guide bengo et aux standards de recherche en contextes fragiles :

1. **Participation.** L'étude est conçue et conduite de manière participative à toutes ses étapes. Les bénéficiaires directs, les partenaires locaux et les parties prenantes communautaires ne sont pas de simples sources d'information, ils contribuent activement à l'analyse et à la validation des constats. Les outils de collecte de données sont co-construits avec les équipes d'UN-3 et d'APV lors de la phase de démarrage. Et doivent être validés par ASB.
2. **Capitalisation sur l'existant.** Conformément au guide bengo, l'étude s'appuie en priorité sur les données primaires, évaluations et données secondaires disponibles. Le travail de terrain se concentre exclusivement sur les questions qui restent sans réponse après la revue documentaire, afin d'éviter de reproduire des efforts déjà réalisés et d'optimiser l'utilisation du budget disponible.
3. **Approche mixte.** L'étude combine des méthodes quantitatives pour établir les valeurs de référence des indicateurs et mesurer l'ampleur des problèmes, et des méthodes qualitatives, pour comprendre les causes profondes, les dynamiques sociales et les facteurs de faisabilité qui ne peuvent pas être capturés par des chiffres seuls.
4. **Sensibilité au contexte.** L'étude est conduite en tenant compte des dynamiques de fragilité, d'insécurité et de tensions sociales propres au contexte haïtien. Les outils de collecte, les modalités d'accès aux communautés et les protocoles de sécurité sont adaptés à la réalité de chaque zone, sous la responsabilité du consultant et en coordination avec ASB Haïti.

Le rapport final (30 pages Max) de l'étude de faisabilité doit suivre la structure ci-dessous. L'ordre et la portée des sections peuvent être adaptés en fonction des constats, mais tous les éléments doivent être traités :

Section	Contenu
Résumé exécutif (FR) intégré dans le rapport. Puis un document à part rédigé en anglais.	Max 3 pages. Principaux constats par critère OCDE/CAD et recommandations prioritaires.
1. Introduction	Objet de l'étude, méthodologie, limites et articulation de l'étude avec le processus de planification du projet.
2. Analyse du pays et du contexte	Analyse aux niveaux macro, méso et micro par zone (Camp-Perrin et Petit-Goâve).
3. Évaluation des partenaires locaux	Évaluation institutionnelle séparée d'UN-3 et d'APV selon les critères de la Section 3.2.
4. Analyse des parties prenantes	Cartographie et analyse de l'ensemble des parties prenantes pertinentes dans les deux zones.
5. Évaluation de la faisabilité du projet	Analyse structurée du concept de projet au regard des six critères OCDE/CAD (Section 3.4).
6. Analyse des risques	Identification, évaluation et recommandations d'atténuation des risques (Section 3.5).
7. Données de base et indicateurs	Données de base disponibles et nouvellement collectées pertinentes pour les quatre indicateurs d'impact du projet.
8. Recommandations	Recommandations concrètes et hiérarchisées sur la conception du projet, les capacités des partenaires, le suivi et la gestion des risques.
Annexes	Calendrier des missions de terrain ; liste des personnes consultées ; outils de collecte de données (questionnaires, guides de FG) ; bibliographie ; liste des documents consultés ; déclaration d'indépendance.

Les livrables

Livrable	Description	Responsable	Délai d'obtention	Format / Contrainte	Destinataire
L1	Rapport de démarrage, note méthodologique et outils de collecte préliminaires	Consultant	Semaine 1 : 7 jours ouvrables après signature du contrat	Max. 15 pages + annexes, validation écrite d'ASB Haïti requise avant tout départ sur le terrain	<ol style="list-style-type: none"> Country Director Program Development and Quality Manager HR Coordinator Finance Manager (en copie)
L2-1	Note de débriefing, Mission terrain Petit-Goâve	Consultant	Semaine 2 : 3 jours ouvrables après la fin de la mission	Max. 5 pages, document de travail interne	<ol style="list-style-type: none"> Country Director Program Development and Quality Manager
L2-2	Note de débriefing, Mission terrain Camp-Perrin	Consultant	Semaine 3 : 3 jours ouvrables après la fin de la mission	Max. 5 pages, document de travail interne	<ol style="list-style-type: none"> Country Director Program Development and Quality Manager
L3	Projet de rapport complet de l'étude de faisabilité	Consultant	Semaine 5 : au moins 7 jours ouvrables avant	Max. 30 pages hors annexes : soumis à ASB Haïti pour révision et	<ol style="list-style-type: none"> Country Director Program Development

			l'échéance du rapport final de la mission	validation (5 jours ouvrables de délai de retour)	and Quality Manager
L4	Rapport final de l'étude de faisabilité + Document résumé structuré en anglais + base de données de tous les outils de collecte de données utilisés dans le cadre de cette mission	Consultant	Semaine 6 : 15 juin 2026 au plus tard	Maximum 30 pages, hors annexes, exigence obligatoire bengo. Annexes obligatoires : outils de collecte, liste des personnes consultées, bibliographie, déclaration d'indépendance. Résumé structuré en anglais (3–5 pages) joint pour faciliter la production de L5	<ol style="list-style-type: none"> 1. Country Director 2. Program Development and Quality Manager 3. Finance Manager and 4. HR Coordinator (en copie)
L5	Séance de restitution des résultats	Consultant	Post-semaine 6 : dans les 5 jours ouvrables suivant la	Présentation max. 30 diapositives + questions-réponses, durée max. 2 heures	ASB Haïti

			remise de L4	(en ligne ou en présentiel)	
--	--	--	--------------	-----------------------------	--

Conditions de paiement liées aux livrables

Le paiement est conditionné à l'acceptation écrite des livrables par ASB Haïti selon le calendrier suivant :

Tranche	Montant	Condition
Tranche 1: Démarrage	50 % du budget total	Signature du contrat + réception de L1 validé
Tranche 2: Final	50 % du budget total	Acceptation écrite de L4 par ASB Haïti

Le montant du contrat sera fixe quelles que soient les modifications des éléments de coût.

Profil du/de la consultant(e) et indépendance

Exigences d'indépendance

En stricte conformité avec bengo (juillet 2024), l'étude doit être conduite par des expert(e)s pleinement indépendant(e)s. Cela signifie :

1. Le/la ou les consultant(e)s ne doivent avoir aucune relation contractuelle, d'emploi ou financière, avec ASB Haïti, UN-3 ou APV.
2. Le/la ou les consultant(e)s ne doivent avoir aucun conflit d'intérêt avec le projet, ses bailleurs ou ses organisations de mise en œuvre.
3. Le/la ou les consultant(e)s doivent signer et soumettre une déclaration écrite d'indépendance dans le cadre du livrable L4.

Profil du/de la consultant (e)

	ASB Haïti recommande, sans l'imposer, une équipe de deux consultants aux expertises complémentaires, l'un assurant le leadership analytique et la rédaction du rapport, l'autre apportant
--	--

<p>Structure de l'équipe</p>	<p>l'expertise thématique ou régionale complémentaire. Si une candidature individuelle est soumise, le consultant unique doit démontrer la maîtrise de l'ensemble des compétences requises.</p> <p>Dans tous les cas, au moins un membre de l'équipe doit être basé en Haïti ou disposer d'une expérience de terrain récente et documentée dans les Départements de l'Ouest ou du Sud.</p> <p>Des assistant(e)s de terrain locaux peuvent être sous-traités par le consultant pour la facilitation des groupes de discussion et la collecte de données, sous réserve des mêmes exigences d'indépendance définies</p>
<p>Compétences thématiques requises</p>	<p>Le consultant ou l'équipe doit démontrer une expérience avérée dans au moins deux des trois domaines suivants, et une connaissance documentée du troisième :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sécurité alimentaire et nutrition. Expérience concrète dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation de programmes de nutrition, alimentation scolaire, approche des 1 000 premiers jours, Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE), supplémentation en micronutriments ou systèmes alimentaires locaux. 2. Santé maternelle et infantile. Connaissance des systèmes de santé communautaires en Haïti, des protocoles de consultation prénatale et postnatale, et des mécanismes de référence communautaires. 3. Gouvernance locale et développement communautaire. Expérience dans le renforcement des organisations de la société civile, la gouvernance participative, le développement de chaînes de valeur agro-alimentaires locales ou la gestion des coopératives agricoles.

Compétences méthodologiques requises	<ol style="list-style-type: none"> 1) Conduite d'évaluation organisationnelle 2) Conception et conduite d'études de faisabilité ou d'évaluations à méthodes mixtes 3) Application du cadre analytique OCDE/CAD dans des études de faisabilité ou des évaluations 4) Conduite d'entretiens avec des informateurs clés et de groupes de discussion 5) Collecte et analyse de données nutritionnelles, enquêtes SMART, scores SCA, données anthropométriques 6) Évaluation organisationnelle et institutionnelle d'organisations de la société civile 7) Triangulation de données primaires et secondaires 8) Analyse sensible au genre et approche inclusive de la recherche 9) Utilisation d'outils de collecte numérique (KoBoToolbox, ODK ou équivalent)
Genre et inclusion	<p>Le consultant devra démontrer son expertise dans la conception de recherche sensible au genre et inclusive, incluant une capacité spécifique à conduire des groupes de discussion avec des femmes et des groupes vulnérables.</p>
Compétences régionales et linguistiques requises	<p>Le consultant doit démontrer une connaissance approfondie du contexte haïtien, couvrant au minimum : le paysage de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le système de santé communautaire, les structures de gouvernance locale (mairies, CASEC, ASEC), et les dynamiques sécuritaires actuelles affectant l'accès aux zones rurales et péri-urbaines. Une expérience de travail antérieure dans les Départements de l'Ouest ou du Sud est un atout fortement apprécié.</p>
Références requises	<p>Les candidats doivent fournir avec leur offre technique au minimum deux références de missions comparables conduites au cours des cinq dernières années (2020-2025), comprenant pour chaque référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intitulé et le pays de la mission

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• L'organisation commanditaire et le contact de référence (nom, fonction, adresse électronique)• La période de réalisation et le budget approximatif de la mission• Une description en 5 à 10 lignes du mandat et des méthodes utilisées• Le lien avec les thématiques du présent projet (nutrition, santé, gouvernance communautaire) |
|--|---|

Processus de candidature

Date limite et modalités de soumission

Les consultant(e)s ou équipes de consultants intéressé(e)s doivent soumettre leur dossier de candidature complet au plus tard le 22 avril 2026 à 11h59 PM (heure d'Haïti) à l'adresse suivante : recrutement@asb-haiti.org

L'objet du courriel doit impérativement mentionner : « **Candidature-Étude de faisabilité BMZ SI AGER-Camp-Perrin / Petit-Goâve** »

Toute candidature soumise après cette date ou ne respectant pas les modalités de soumission définies ci-dessous sera automatiquement écartée. ASB Haïti ne prend pas en charge les dossiers incomplets. Aucune relance ni demande de complément ne sera adressée aux candidats après la date limite.

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend trois éléments obligatoires, soumis en fichiers PDF distincts. Tout dossier ne comprenant pas l'ensemble de ces éléments sera déclaré irrecevable.

1) Document 1 : Lettre d'accompagnement signée

La lettre d'accompagnement est adressée à la Direction d'ASB Haïti. Elle présente en une ou deux pages :

- 1) L'identité du consultant ou le statut juridique de la firme ou de l'équipe candidate
- 2) La motivation à conduire cette étude et la valeur ajoutée distinctive de la candidature
- 3) La confirmation explicite de la disponibilité pour la durée totale de la mission (6 semaines, mai–juin 2026)
- 4) L'absence de toute relation contractuelle en cours, d'emploi ou financière avec **ASB Haïti**, Unité Nord 3 (UN-3) ou l'Association des Paysans de Vallée (APV) à la date de soumission de l'offre.
- 5) S'il est retenu dans le cadre de cette mission, le consultant s'engage à ce qu'aucune base de données, constat, résultat ou extrait du rapport final ne puisse être partagé, publié, présenté ou diffusé sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable d'ASB Haïti. L'étude et l'ensemble de ses résultats demeurent la propriété intellectuelle exclusive d'ASB Haïti et son siège.

Document 2 : Offre technique

L'offre technique ne doit pas dépasser 15 pages, hors annexes. Elle comprend obligatoirement :

1. La compréhension de la mission : analyse des enjeux, des défis spécifiques et de la valeur attendue de l'étude pour le document final de proposition de projet
2. La méthodologie proposée : approche générale, méthodes de collecte de données, l'application des critères de l'OCDE/CAD et adaptation au contexte des deux zones
3. Le plan de terrain : organisation des missions à Petit-Goâve et Camp-Perrin, modalités logistiques, plan de contingence en cas de contrainte sécuritaire
4. La composition de l'équipe : rôles et responsabilités de chaque membre, avec un curriculum vitae (CV) synthétique de deux pages maximums par personne
5. Les références de missions comparables : au minimum deux missions conduites au cours des cinq dernières années, avec pour chacune l'intitulé, le pays, l'organisation

commanditaire, le contact de référence, la période de réalisation et une description synthétique du mandat

Document 3 : Offre financière

L'offre financière devra inclure un tableau budgétaire simple, accompagné d'une brève note explicative. Les éléments suivants sont attendus : honoraires du consultant principal, honoraires du Co-consultant (si équipe), mission de terrain sur Petit-Goâve, mission de terrain sur camp-Perrin, facilitateurs et assistants de terrains, outils et matériels de collecte, frais de communication.

Processus d'évaluation et de sélection

Les candidatures reçues dans les délais et complètes sont évaluées en deux étapes :

1. ASB Haïti vérifie la complétude de chaque dossier et la lettre d'accompagnement signée. Les dossiers incomplets ou présentant un conflit d'intérêts sont écartés à cette étape sans notification détaillée.
2. Les dossiers recevables sont évalués par un comité de sélection interne à ASB Haïti selon une grille définie. En cas de candidatures de qualité comparable, ASB Haïti se réserve le droit de convoquer les candidats présélectionnés pour un entretien de clarification en ligne.

ASB Haïti informe le candidat retenu le 28 avril 2026. La signature du contrat avec le consultant retenu est prévue au plus tard le 30 avril 2026, permettant le démarrage de la mission dès la semaine du 4 mai 2026.